



Prix Médias et Ruralités
VOIR ET DIRE LES RURALITÉS

PRIX DE LA PHOTO DE PRESSE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- Le candidat doit être salarié (ou pigiste) de la presse quotidienne nationale, régionale, départementale, la presse magazine ou d'une agence de presse.
- Il doit être titulaire de la carte d'identité des journalistes professionnels, en cours de validité à la date du dépôt de sa candidature.
- **Seules les photos prises entre le 1er Janvier 2025 et le 31 décembre 2025, publiées uniquement dans la presse française, sur papier, sites internet éditoriaux ou fils d'actualités des agences de presse seront retenues.**
- **Les candidatures devront être enregistrées avant le 31 janvier 2026.**

COMPOSITION DU DOSSIER DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

- Chaque candidat peut proposer **maximum deux reportages contenant de 1 à 3 photos au maximum.**
- Les photos doivent être au format jpeg avec une taille optimum de 3200 pixels X 2136 pixels et une résolution de 300 pixels/pouces.
- Le candidat doit **impérativement** fournir le **justificatif** de parution de toutes les photos proposées, ainsi qu'une copie **recto/verso** de sa carte d'identité de journaliste professionnel.

ATTENTION :

En déposant leur dossier, les candidats aux prix de la Photo de presse acceptent que leurs photographies soient publiées sur tous les supports du PRF dans un but promotionnel d'information du public.

COMPOSITION DU JURY :

Le jury est composé de reporters photographes et de professionnels de la presse et de la communication. Souverain dans ses décisions, il se réserve le droit de modifier le montant de la dotation, d'annuler le prix ou une catégorie si le nombre de candidats est insuffisant.

DOTATION

La dotation maximum d'une valeur de 4500€ sera attribuée sous la forme d'un "Grand Prix" et éventuellement d'un "Prix spécial" et/ou d'un prix "Coup de coeur".

INFORMATION/CONTACT :

Jean-Yves VIF Tel 06 08 46 98 14 jeanyves.vif@gmail.com